

Le Conseil des universités s'inquiète de l'état des équipements scientifiques

JEAN-PIERRE PROULX

Le Conseil des universités est globalement satisfait du plan quinquennal d'investissements universitaires 1985-1990 au chapitre des constructions nouvelles. Il

s'inquiète cependant de la pauvreté des budgets pour l'achat et le renouvellement des équipements scientifiques destinés à l'enseignement et surtout à la recherche.

Le gouvernement du Québec prévoit affecter quelque \$352 millions durant cette période aux investissements univer-

sitaires dont près de \$90 millions à des constructions ou achats de nouveaux bâtiments.

Dans l'avis qu'il vient de faire parvenir à M. Yves Bérubé, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, le Conseil des universités n'en recommande pas

moins « d'évaluer en toute priorité les besoins de l'équipement scientifique — à distinguer des bâtiments — et de mettre au point le cas échéant un plan de redressement de la situation ».

Une étude sectorielle du Conseil sur les équipements universitaires

en génie, écrit-il, indiquait « une situation problématique puisqu'elle constatait un besoin de renouvellement des équipements pour l'enseignement du génie au premier cycle qui dépassait les \$38 millions ».

En appliquant théoriquement les résultats d'une recherche faite sur les universités de Virginie aux universités du Québec, le Conseil estime qu'il « faudrait consacrer \$90 millions au rattrapage et au maintien des équipements (...) soit \$8 millions pour remplacer les équipements brisés, \$33 millions pour renouveler les équipements démodés (soit le tiers de l'inventaire), \$15 millions pour contrer à chaque année la désuétude, \$33 millions pour l'acquisition d'équipements ».

« Actuellement, constate le Conseil, le montant disponible à l'intérieur des enveloppes annuelles pour remplacer les équipements informatiques et de laboratoires d'enseignement et de recherche se situe aux environs de \$10 millions par année (...) Les enveloppes annuelles ne permettent pas de faire face aux besoins réels de renouvellement des équipements scientifiques. Ces besoins sont d'un ordre beaucoup plus important et devront être comblés à partir d'une enveloppe spécifique de rattrapage comme ce fut le cas pour les bibliothèques ».

Nouveau régime pédagogique Inquiétude chez les enseignants au professionnel

ROLLANDE PARENT

(PC) — Les 6,000 enseignants chargés de l'enseignement professionnel au secondaire constatent que l'application du nouveau régime pédagogique qui reporte la formation professionnelle après les cinq ans du secondaire coûtera leur emploi à 15 % d'entre eux, cette année.

Aussi, en conférence de presse mardi, le président de la Commission des enseignants (C) et des commissions scolaires (CCS-CEQ), M. Robert Bisailon, a suggéré des mesures susceptibles de colmater la brèche.

Tout en se disant d'ac-

cord avec la volonté gouvernementale selon laquelle les étudiants devraient d'abord acquérir une meilleure formation générale avant d'opter pour une formation professionnelle, les enseignants de ce secteur ne veulent pas faire les frais de la réforme.

Pourtant de l'aveu même de M. Bisailon, la baisse de clientèle dans le secteur professionnel n'est pas un phénomène récent. Au cours des cinq dernières années, on a observé une baisse annuelle de 10 %. Pour l'année scolaire à venir, alors que les commissions scolaires commentent à appliquer les nouvelles règles du jeu, on prévoit une diminution de 15 à 20 %.

Cette désertion n'est pas directement liée à la baisse de la population étudiante qui n'a diminué en moyenne que de 3 % annuellement au cours des dernières années. On prévoit même une stabilisation pour septembre prochain.

Et devant les piètres perspectives d'emploi, un certain pourcentage d'étudiants préfèrent poursuivre leur formation de base au lieu d'opter pour la formation professionnelle qui les conduirait plus vite sur le marché du travail.

Les porte-parole de la CECS croient que le phénomène d'abandon d'étude s'accroîtra à la suite de l'application du nouveau régime péda-

gogique du fait que les étudiants peu intéressés ou peu doués pour les cours de français et de mathématiques n'auront pas le courage d'attendre la fin du secondaire pour recevoir les cours de formation professionnelle.

La solution de la CECS consiste à intégrer aux cours de formation générale des cours habituellement réservés au secteur professionnel, comme le dessin technique, la mécanique, la musique, les arts plastiques.

La CECS réclame en outre le recyclage des enseignants mis en disponibilité en raison du nouveau programme pédagogique.

Radio-Québec hôtesse d'une rencontre internationale

La société Radio-Québec est l'hôtesse cette semaine de la quatrième conférence générale du Conseil des radios-télévisions d'expression française, mieux connu sous le nom de CIRTEF.

Le CIRTEF est une association pro-

fessionnelle regroupant 40 sociétés membres en provenance de 30 pays répartis sur quatre continents.

Jusqu'à demain, quelque 40 délégués définiront les orientations qui seront prioritaires au CIRTEF pour les deux

prochaines années. Des observateurs et représentants des organismes internationaux avec qui le CIRTEF entretient des liens privilégiés assisteront à leurs travaux.

La conférence biennale de Montréal se déroule sous la

présidence de M. Moncef Ben Mahmoud, directeur général de la radio-diffusion télévision tunisienne et président du CIRTEF, en présence du secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. François Owono-Nguema.

Délégations à l'étranger Le Québec n'acceptera pas de porte-parole dans les domaines qui relèvent de sa compétence

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Mais le gouvernement du Québec n'acceptera que le statut de porte-parole à l'étranger dans les domaines qui relèvent de la compétence provinciale, a soutenu hier le ministre des Relations internationales, M. Bernard Landry.

Ce dernier était interrogé à l'Assemblée nationale par les députés indépendants Denise Leblanc-Bantey (Iles-de-la-Madeleine) et Pierre De Bellefeuille (Deux-Montagnes) au sujet du statut des délégations que le Québec entend maintenir à Hong-Kong, Bogota (Colombie), Stockholm (Suède) et Singapour.

M. Landry a soutenu que ces maisons du Québec à l'étranger auraient un statut « satisfaisant », qui sera intermédiaire entre le statut

des délégations québécoises aux États-Unis et le statut de la délégation à Paris.

Les délégations du Québec aux États-Unis n'ont aucun statut diplomatique tandis que la délégation à Paris est considérée comme une ambassade par le gouvernement français.

M. Landry a expliqué que le Québec avait toujours exercé dans les faits à l'étranger le prolongement de ses compétences internes.

Il a ironiquement rappelé qu'à une récente conférence internationale sur la forêt, la seule compétence des représentants fédéraux était « sur les arbres qui entourent le Parlement d'Ottawa » car la forêt est une matière qui relève des provinces en vertu de la constitution.

« Le Québec a signé tout au long de son histoire des ententes directes d'État à État dans les matières de sa juri-

sdiction et il entend continuer à le faire », a dit le ministre Landry.

Le Québec n'acceptera jamais l'interprétation de certains fonctionnaires fédéraux selon lesquels le Québec ne peut pas projeter à l'extérieur ses compétences internationales.

Il s'agit non seulement de la position du gouvernement, mais de celle de tous les intervenants lors du sommet intitulé *Le Québec dans le monde*, tenu à Montréal en 1984, a poursuivi M. Landry.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec améliore de fois en fois sa position dans l'équipe canadienne qui négocie régulièrement les accords du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), a signalé le ministre.

Les accords du GATT sont des ententes internationales sur les droits de douane et sur le commerce international.

Lors des négociations du GATT des années 60 (le « Kennedy Round »), le Québec n'était pas représenté dans la délégation canadienne, a signalé M. Landry.

Lors des négociations des années 75-80, (le « Tokyo Round »), le Québec avait délégué un observateur sur place qui était « loyalement informé » par l'ambassadeur canadien, a noté le ministre. Le Québec avait même participé aux pourparlers à quelques reprises sur les questions tarifaires.

« Ce que nous demandons maintenant pour la prochaine ronde de négociations du GATT, c'est que le Québec soit directement représenté à l'intérieur de l'équipe de négociateurs canadiens qui, dans le cadre présent de la constitution, ne peut être dirigée que par l'ambassadeur à la tête de la délégation du Canada », a conclu M. Landry.

Le dossier des CLSC anglophones est complexe, selon Johnson

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement entend bien s'assurer que les anglophones du Québec reçoivent des services sociaux et des soins de santé dans leur langue mais trouve qu'il serait beaucoup plus complexe de leur garantir le maintien de ces institutions.

C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson, en réponse aux questions de quelques journalistes.

Mardi, le groupe anglophone Alliance-Québec avait averti qu'il était prêt à aller jusqu'à devant les tribunaux pour obtenir le maintien de ses institutions de santé et de services sociaux.

Hier, le ministre Johnson a expli-

qué que le contrôle des institutions par un groupe linguistique et la garantie de services en anglais aux anglophones dans ces mêmes institutions sont deux choses fort différentes.

« La politique du gouvernement en ce domaine est d'assurer des services en anglais (dans les établissements des affaires sociales) et de garantir le maintien des institutions (anglophones) dans le secteur de l'éducation et de la culture », a-t-il rappelé.

« Ce que certains groupes demandent est le maintien des institutions également dans le secteur des affaires sociales, ce qui est un dossier beaucoup plus vaste et complexe », a commenté le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes

La garderie Soleil du Quartier refuse de bouger

RENÉE ROWAN

Par la voix de ses avocats, la garderie Soleil du quartier s'apprête, aujourd'hui même, à dire non à la dernière offre de relocalisation de la CECM et à demander un délai d'un an pour se trouver de nouveaux locaux à l'intérieur des limites du territoire qu'elle dessert présentement.

« On reste ici, on occupe les lieux », a déclaré hier à la presse, M. Benoît Fugère, porte-parole de la garderie Soleil du Quartier, située rue Brébeuf, face au parc Laurier. Et les enfants dans tout cela, se sont inquiétés des journalistes. « On va essayer de les préserver », a répondu M. Fugère. La garderie a 96 places au permis et emploie 28 travailleurs.

Rappelons que dans une lettre datée du 21 février dernier, M. Bernard Landry, directeur des transactions immobilières de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) avisait les administrateurs de la garderie Soleil du non-renouvellement de son bail qui se termine le 30 juin. La raison invoquée: la Commission a décidé

de réaffecter l'école Jacques-Marquette aux fins de son service de l'éducation des adultes pour les années 1985-1986.

Après diverses tentatives de l'Office des services de garde à l'enfance et quelques offres de la CECM pour tenter de relocaliser cette garderie menacée de fermeture, la Commission scolaire par la voix de ses avocats — la firme Parent, Denis & Latulippe — faisait parvenir, le 28 mai dernier, à la garderie Soleil une mise en demeure l'enjoignant d'accepter un bail pour l'école Luke Callaghan, faute de quoi elle se trouverait dans ses droits de récupérer les locaux qu'elle occupe actuellement à l'intérieur de l'école Jacques-Marquette.

Dans cette lettre, on indiquait aussi à la garderie Soleil que les Ateliers d'éducation populaire de Mercier, les nouveaux occupants des lieux, étaient prêts à établir un protocole d'entente avec la garderie, lui permettant d'utiliser les locaux de l'école Jacques-Marquette jusqu'au 31 décembre 1985.

La garderie Soleil s'apprête à dire non à cette dernière offre de la CECM invoquant le fait que l'é-

cole Luke Callaghan est située à deux kilomètres de l'école Jacques-Marquette.

« Devoir déménager, explique M. Fugère, cela signifie un changement de population, donc un changement de clientèle. On ne répondrait plus aux besoins du quartier que nous desservons actuellement et pour lequel il n'existerait plus aucune ressource. »

En dix jours, plus de 1,000 résidents du quartier ont signé une pétition réclamant que la garderie demeure là où elle est et la liste des signataires s'allonge de jour en jour, précise le porte-parole de la garderie.

Cet avis de non-renouvellement de bail et le problème de relocalisation de la garderie Soleil du quartier touche trois autres organismes, dont deux garderies. Il s'agit de l'Atelier continu (établi depuis 1979), la Garderie Les Ateliers dont le local sera démolé éventuellement et la garderie Alexis Le Trotteur, un projet d'implantation.

« Nous devons payer les frais de ce jeu de chaise musicale auquel aucun d'entre nous n'a ni les moyens (aussi bien en temps qu'en ar-

gent) ni le goût de se prêter, car il y a trop de perdants », déclare M. Fugère.

La CECM a offert les locaux de l'école Luke Callaghan aux trois organismes avec priorité à la garderie Soleil. Devant le refus de cette dernière, Les Ateliers ont décidé d'accepter l'offre de la CECM. Ce qui n'a pas empêché en conférence de presse, hier, Maria Martinez, porte-parole des Ateliers, de dénoncer l'attitude de la Commission scolaire qui tente de jouer une garderie contre l'autre. Cela représente à ses yeux une tactique de la Commission pour se laver les mains dans ce dossier, en abandonnant les autres garderies à leur propre sort.

Les porte-parole concluent en rappelant la « récurrence malsaine » du problème de logement des garderies qui menace le réseau existant et nuit au développement des projets d'implantation. Il y aurait actuellement à Montréal 22 groupes promoteurs de nouvelles garderies qui ont toutes leurs lettres patentes mais qui sont toujours à la recherche de locaux convenables presque impossibles à trouver.

La recommandation du Conseil des universités Satisfaction au Collège militaire de Saint-Jean et silence à l'ICM

JEAN-PIERRE PROULX

Le Collège militaire royal de Saint-Jean est pleinement satisfait de la recommandation du Conseil des universités de lui accorder une charte universitaire. « C'est exactement ce que nous voulions », a déclaré hier au DEVOIR, le commandant du collège, le brigadier-général Rudy Parent. « Nous connaissons notre valeur, a-t-il poursuivi. Mais cela fait plaisir de se le faire dire par le Conseil ».

Le Conseil a aussi recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur que le Collège soit soumis aux mêmes règles que les autres universités québécoises pour tout ce qui touche le développement de nouveaux programmes.

« L'éducation relève de la compétence des provinces, a commenté le général Rudy. Nous serons une université provinciale et nous sommes prêts à nous plier aux mêmes règles que les autres universités. Je ne vois aucun problème à ce sujet ».

Le plus important reste à venir, a-t-il conclu: la décision politique du gouvernement. Mais compte tenu que la première étape a été franchie avec succès, c'est « avec espoir » qu'il voit l'avenir.

Par ailleurs, l'Institut catholique de Montréal a décidé « d'attendre que le ministre de l'Enseignement supérieur n'ait pris sa décision »

avant de commenter la recommandation du Conseil des universités qui, dans ce cas, a été défavorable. C'est ce que nous a indiqué le di-

recteur général de l'ICM, M. Gilles-André Grégoire et que nous a confirmé aussi le président du conseil d'administration, l'abbé Mau-

rice Audet de l'archevêché de Montréal. M. Audet a justifié ce silence du fait que l'ICM « se trouvait en négociation avec le gouverne-

ment ». Il n'a pas voulu cependant quelles démarches l'Institut entendait entreprendre auprès du gouvernement.

M. Audet a par ailleurs exprimé spontanément sa surprise devant le fait que l'avis du Conseil des universités ait été rendu public, ignorant visiblement qu'il s'agit d'une procédure habituelle.

SUPERFORMANCE 85



La nouvelle PEUGEOT 505 TURBO

En 85, la Peugeot 505 Turbo invente la superperformance: 40% plus de puissance qu'un moteur conventionnel. De 0-80 km/h en 6,5 secondes. Moteur 2,2 litres, nerveux mais tout à fait économe. La performance excitante. Il vous faut l'essayer!



PEUGEOT 505 STI PEUGEOT 505 S PEUGEOT 505 S FAMILIALE

PEUGEOT 505 STI
Luxe et élégance... standard

PEUGEOT 505 S
Luxe remarquable... standard

PEUGEOT 505 S
La plus spacieuse des familiales au Canada

5 ANS/80 000 KM
LA FAMEUSE GARANTIE CHRYSLER
SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES
Protection Chrysler du moteur et du rouage d'entraînement et contre les perforations dues à la corrosion sur la carrosserie extérieure.

Cette garantie limitée exclut les voitures de parc et de location. Possibilité de 100% déductible. Tous les détails chez les concessionnaires.

PEUGEOT CHRYSLER C'EST NOUS:

SERVICE COMPLET VENTE • LOCATION RÉPARATIONS • PIÈCES



L'Association des concessionnaires Chrysler Peugeot du Grand Montréal

LONGUE POINTE CHRYSLER PLYMOUTH 7150, boul. Langelier Montréal 256-5092

AUTOMOBILES PLYMOUTH CHRYSLER DE LAVAL 1058, boul. des Laurentides Laval 668-8080

ROND-POINT DODGE CHRYSLER 5055, boul. Cousineau St-Hubert 656-4110

TOUCHETTE AUTOMOBILE 2175, ave Papineau Montréal 526-6691

POINTE-CLAIRE CHRYSLER 335, boul. Brunswick Pointe-Claire 694-8333

J'ai le goût de l'air pur

Association Pulmonaire du Québec
LE TIMBRE DE NOËL